

Édito

L'électricité verte, c'est comme l'arlésienne ...

Je m'amuse toujours en découvrant chaque nouvelle pub promotionnelle vantant l'électricité verte produite par le vent, le soleil ou l'eau. A croire qu'elle pourrait être noire dans les centrales à charbon, rouge dans les centrales nucléaires et bleue dans les centrales à gaz.

Pourtant championnes des émissions de CO² et de la pollution des mers, les grandes compagnies pétrolières se lancent elles aussi dans la promotion des énergies renouvelables et propres. Elles veulent sans doute se donner bonne conscience en surfant sur l'électricité verte, comme le font déjà les autres opérateurs et notre fournisseur historique EDF.

Pour satisfaire ma curiosité, j'aimerais savoir comment et par quel savant processus, les opérateurs parviennent-ils à récupérer l'électricité verte, et elle seule, qui s'est intimement mélangée avec les autres dans les réseaux de transport d'électricité.

C'est un peu comme si l'on déversait un tonneau de cet alcool jaune dans le Rhône à Lyon et que l'on proposait aux habitants du sud-est de leur vendre leur anisette favorite récupérée dans les eaux du Rhône à Arles. Ils n'y verraient qu'une vaste couillonnade.

N'étant pas en mesure de maîtriser la chose, je continuerai donc de railler le caractère drôlement trompeur de ces propagandes commerciales pour l'électricité verte et de penser, à propos de celle-ci, que c'est comme l'arlésienne, on en parle beaucoup, n'importe comment, n'importe où, mais jamais on ne la voit.

Sauf peut-être à vouloir vivre en totale autarcie énergétique dans un champ d'éoliennes et de panneaux solaires, mais là, c'est une toute autre histoire....

André Kovacs
président de CTS 2020
conseiller municipal

La destruction du talus de la digue de Stella pour "oyatiser" le front de mer, un projet communal très controversé

Le maire entend suivre à la lettre l'étude dite "Projet urbain du front de mer de Stella-Plage" vendue par le cabinet belge Sumresearch.

De quoi s'agit-il ? C'est la réalisation d'un **double corridor écologique** reliant les dunes au nord et au sud de Stella-Plage :

- ▶ au niveau du Cours des Champs-Élysées Nord et de la Place de l'Étoile, pour créer des mares à grenouilles et des crapauducs,
- ▶ au niveau de la digue pour créer un "parc dunaire" constitué d'un faux cordon dunaire avec plantations d'oyats sur toute la longueur de la digue, soit environ 600 mètres.

Pour cela, il faudra détruire la Place de l'Étoile, les parkings à l'arrière du Sunny Beach et ceux de la digue. On croit rêver !



" Cette oyatisation n'est pas naturelle et n'apporte rien sur le plan écologique au front de mer de Stella-Plage "

C'est certain, il n'y a que des responsables surdoués ou bornés pour commettre un projet aussi aberrant et coûteux, alors que tant d'autres investissements publics prioritaires tardent à se réaliser, faute d'argent et de subventions (voiries dégradées, manque de tout-à-l'égout, réseaux électriques obsolètes, fibre optique en retard, sécurisations en ville, éclairages publics, transports collectifs des personnes âgées ou à mobilité réduite, etc....).

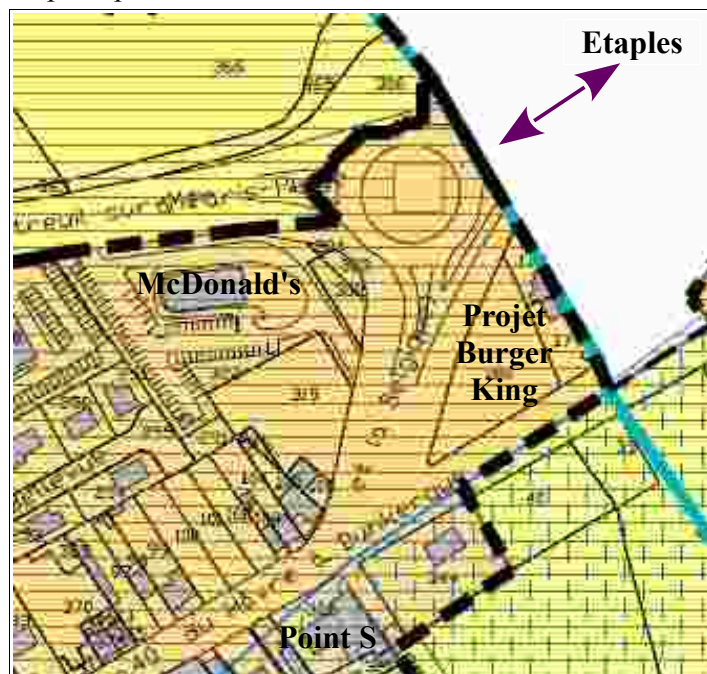
Alors, pour observer les oyats dans leur milieu naturel sauvage et protégé, il faut aller se balader sur les massifs dunaires. C'est là, et uniquement là, que l'on peut les apprécier, tout simplement.

La raison doit l'emporter et entraîner l'abandon de ce projet inadapté, coûteux et destructeur.

Projet Burger King à Trépiéd

Après son implantation en face du McDonald's de Berck début 2017, Burger King projette de s'installer en face du McDonald's de Trépiéd sur un terrain communal situé entre le garage Point S et la station d'épuration.

Objectifs visés : ouverture début 2019, entre 60 et 70 emplois pour la restauration et le service.



Pour le maire de Cucq : "Le projet est en cours de négociation. La présence de la station d'épuration dans le périmètre immédiat du projet Burger King va poser de gros problèmes au niveau de la circulation".

Source : La Voix du Nord 29.10.2017

Ventes par adjudication de terrains communaux

Après de longues discussions en commission urbanisme et en conseil municipal, la commune a approuvé la mise en vente par adjudication de cinq parcelles communales.

Lotissement du Rendy, allée des Bruyères : un terrain de 2036 m² divisé en trois lots. **A Stella-Plage**, avenue de Verdun : un terrain de 1203 m² divisé en deux lots.

Les enchères se feront à la bougie, la plus haute enchère à l'extinction des bougies remportera le terrain.

Transfert des voiries de Stella dans le domaine public communal

Après la dissolution de l'ASAP de Stella-Plage, les demi-rues privées ont été transférées dans le domaine public communal. Mais il semble que les mutations de propriété n'aient pas toutes été enregistrées aux hypothèques, ce qui pose quelques difficultés de rédaction des actes notariés lors des ventes de terrains.

Nous soumettrons cette problématique au maire.

Nouveau lotissement à Trépiéd

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la cession amiable moyennant la somme de 135 000 € d'une parcelle communale constructible d'une superficie de 3 371 m², située Impasse Duhamel à Trépiéd, au profit de la SA HLM « LOGIS 62 » pour la réalisation de quatorze logements en accession sociale à la propriété et logements locatifs individuels. Le maire est autorisé à signer la Convention Ville de Cucq / SA HLM « LOGIS 62 ». La commission urbanisme suit de près ce projet.

Terrain synthétique de football à Cucq

Le conseil municipal a approuvé la réalisation d'un terrain en gazon synthétique avec palissades et sécurisation sur l'emprise du stade d'honneur de football, à côté de la tribune spectateurs.

La décision municipale était subordonnée à l'octroi de subventions de l'Etat (35 679 € HT), du Ministère de la Jeunesse et des Sports et Ligue de football (70 000 € HT), soit 74 % du montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 142 716 € HT. Le reste est à la charge de la commune, soit environ 37 000 € HT.

Hôtel des Dunes à Stella

Le permis initial datant de 2005 devenu caduc a été annulé. Le propriétaire et un entrepreneur ont rencontré l'adjoint à l'urbanisme et proposent de déposer prochainement une nouvelle demande de permis de construire sur la base de l'immeuble actuel.

Plusieurs membres de la commission urbanisme craignent que les structures se soient dégradées et émettent de fortes réserves sur la reprise des travaux et le changement de destination de l'immeuble en logements, celui-ci devait être un hôtel de luxe à plusieurs étoiles !

Immeuble "The Queen" à Stella

Situé dans la pointe entre le Boulevard de France et le Boulevard d'Angleterre face à la mer, les travaux de construction de cet immeuble collectif haut de gamme de huit logements pourrait commencer très prochainement, plusieurs ventes ayant été conclues.

Impôts locaux 2017 - Cucq

Taxe d'habitation. + 2,1 % en 2017. Avec la suppression annoncée de la taxe d'habitation pour 80 % de la population à partir de 2018, on se demande où se situera précisément la barre de séparation entre ceux qui ne paieront plus et ceux qui continueront de payer !

Y aura-t-il, pour ceux qui continueront de la payer, une hausse importante de celle-ci ?

Taxes foncières. La maîtrise de la pression fiscale semble se maintenir au niveau de la Commune avec un transfert de 1,21 % de la Commune vers la CA2BM pour le foncier bâti, les autres taux n'ayant pratiquement pas bougé.

Cadre de vie

Comblement des dents creuses, trop d'excès et d'interdits

Le Plan Local d'Urbanisme de Cucq (PLU) approuvé le 23 mai 2016 n'est pas aussi vertueux pour la commune et bon pour ses habitants, contrairement à ce que l'on nous ressasse à tout moment. Nous lui reprochons d'être inéquitable et non sincère. Le conserver tel qu'il est, sans lui apporter de correctifs, serait une profonde erreur de la part de l'autorité compétente, le maire pour l'instant.

Alors qu'il donne la priorité au comblement sans limites des dents creuses en ville, le maire interdit en même temps tout comblement des dents creuses situées aux limites des zones naturelles le long des voiries viabilisées, faute d'avoir su délimiter correctement les zones urbaines sur des critères objectifs tenant compte de la réalité des territoires et des situations locales.



Il crée ainsi un profond désarroi chez nos concitoyens empêchés de construire sur leur terrain viabilisé et desservi par les réseaux publics, dans les dents creuses, à la périphérie de Stella-Plage ou à proximité des zones humides à Cucq et Trépied.

Le maire a pourtant promis, avant l'approbation du PLU, de modifier le zonage au cas par cas afin de rendre ces terrains constructibles, *dans la mesure où une évaluation environnementale préalable le permet*, en application du règlement PLU, Titre I Article 4.

Le maire refuse également de négocier un désistement amiable des procédures judiciaires en cours et préfère faire condamner à 4 000 € d'amende les propriétaires qui demandent une modification mineure du zonage les concernant et ne font que défendre leurs droits légitimes.

Nous attendons du maire qu'il honore sa parole et apporte des réponses concrètes aux propriétaires qui se sentent exclus du PLU

Sur-densification de l'habitat et spéculation foncière, des nuisances nouvelles en ville

Dans son PLU, le maire encourage la sur-densification de l'habitat et la spéculation foncière en autorisant les constructions nouvelles, maisons individuelles, copropriétés horizontales ou immeubles collectifs, annexes,... sur la quasi totalité de la surface des terrains.

Quelques requins de l'immobilier n'ayant que faire du voisinage existant se sont déjà engouffrés dans cette brèche si bienveillamment offerte à eux.

Nous verrons ainsi surgir une multitude de constructions dans des secteurs pavillonnaires jusque là calmes, conviviaux et préservés, avec apparition d'une nouvelle forme d'agressivité à l'égard du voisinage existant.

Il accroît localement les risques d'inondations dans les zones sensibles dues à l'imperméabilisation excessive des sols et au manque de réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

Il faut donc s'attendre à la montée des contentieux d'ordre administratif ou civil et à une dégradation rapide de notre environnement social si nous laissons faire.

Voilà ce que générera la sur-densification de l'habitat voulue par le maire dans son PLU pour lequel la concertation locale avec la population, les associations et les élus a fait cruellement défaut.

Il faut freiner la densification de l'habitat et limiter la spéculation foncière.

Nous proposons quatre actions correctives :

- 1) apporter des modifications mineures de zonage du PLU au cas par cas,
- 2) définir un nouveau zonage des secteurs à majorité pavillonnaire afin de limiter la densification de l'habitat,
- 3) modifier la délimitation des zones urbaines aux franges périphériques du territoire afin d'y inclure les parcelles injustement et arbitrairement classées en zone naturelle malgré l'absence intentionnelle de toute évaluation environnementale préalable, ce qui est une faute grave,
- 4) examiner avec plus de rigueur toutes les demandes de permis de construire et demander systématiquement l'avis de la commission municipale d'urbanisme. De gros progrès sont à faire dans ce domaine au vu de certaines illégalités récemment constatées.

Ces actions sont raisonnables et doivent favoriser le développement cohérent et non agressif de l'habitat dans notre commune, améliorer la qualité du cadre de vie et mieux protéger ses habitants.

Assainissement collectif & Eau potable - Facture unique

Les compétences "Assainissement collectif" et "Eau potable" ont été transférées à la CA2BM (Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois) en 2017. A ce titre, ces deux services feront l'objet d'une facturation unique par la CA2BM.

Assistance aux Permis de construire

La CA2BM met en place un service d'assistance aux communes qui le souhaitent pour l'instruction des dossiers de demandes de permis de construire.

Piste cyclable Cucq - Le Touquet

Une nouvelle piste cyclable de 500 mètres reliera avant fin 2017 les deux communes entre la sortie des deux pistes actuelles vers Le Touquet au niveau de l'allée des Jonquilles et le fameux giratoire de la Nouette à Cucq. Enfin pourrait-on dire ! Mais le prolongement de la piste vers Stella-Plage, ce sera pour plus tard.

Le chantier devrait durer cinq semaines (jusqu'au 22 décembre 2017 sous réserve des aléas météo) avec circulation alternée (sorties de Stella, Cucq et Le Touquet) commandée par des feux et vitesse limitée à 30 km/h. Il faut s'attendre à quelques bouchons.

Coût des travaux : environ 250 000 € supporté par la CA2BM. *Source : VDN du 09/11/2017*

Compteurs Linky et Gazpar



Linky
Electricité

L'ensemble des compteurs d'électricité et de gaz naturel est en cours de remplacement par des compteurs communicants Linky, Gazpar ou autre.

Ces compteurs de nouvelle génération n'obligent plus les consommateurs à être présents pour les relevés de compteurs s'ils sont à l'intérieur du logement.

En électricité, le gestionnaire de réseau peut piloter le réseau de manière plus efficace et réaliser certaines opérations techniques à distance (sans présence du consommateur). Les compteurs communicants devraient permettre une facturation plus précise car basée sur des relevés plus fréquents. Ils donnent également la possibilité de mieux suivre sa consommation d'énergie pour mieux la maîtriser. Le changement de compteur est gratuit mais nul ne peut s'y opposer. Le remplacement massif des compteurs a commencé fin 2015 pour l'électricité (déploiement jusque fin 2024) et en mai 2017 pour le gaz naturel (déploiement jusque fin 2022).

Le programme sur Cucq n'est pas encore connu.

Coût du déploiement des compteurs Linky et Gazpar

Sur la zone où **Enedis** (ex ERDF) est le gestionnaire de réseau d'électricité, le coût global du projet **Linky** est estimé à cinq milliards d'euros.

Pas d'impact sur la facture.

Sur la zone où **GRDF** est le gestionnaire de réseau de gaz naturel, l'investissement global du projet **Gazpar** est de un milliard d'euros.

Impact de 2 à 3 €/an sur la facture.



Gazpar
Gaz

Hausse de la CSG

+ 25,76 %

C'est la hausse réelle du montant de la cotisation CSG suite à la modification du taux de

prélèvement obligatoire qui passera de 6,6 % à 8,3 % en 2018. Et moins de dépenses pour l'économie locale !

Le Touquet - Haut lieu du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration

Au sein de la région Hauts-de-France, c'est 69 000 emplois répartis dans 20 000 entreprises.

Pour les préserver et les développer, la formation et l'innovation sont indispensables. L'Etat et le Conseil Régional ont œuvré pour la création d'un Campus des métiers et des qualifications tourisme et innovation ainsi que d'un espace d'innovation partagé (EIP) au sein du Lycée hôtelier du Touquet.

Ce plateau de 700 m² dédié à l'innovation dans les domaines touristiques et culinaires est doté d'un matériel de haute technologie (imprimante 3D alimentaire, robotique, réalité augmentée) auquel les apprenants auront accès. Des cellules dédiées aux entreprises et des espaces de *coworking* sont prévus. *Source : La Gazette du 31 octobre 2017.*

Ils travaillent pour vous



André
Kovacs



Monique
Delannoy



Guislain
Seillier



Dominique
Dachicourt

CTS 2020 vous souhaite de joyeuses Fêtes de fin d'Année et une très Bonne et Heureuse Année 2018